

PROCÈS-VERBAL DE LA DEUX CENT VINGT DEUXIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue le six novembre deux mille vingt
sur la convocation de la secrétaire générale

Participent, par vidéoconférence et par téléphone, monsieur Alain Gagnon, président du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général, madame Julie Bissonnette, monsieur Martin Caron, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, madame Pascale Mongrain, madame Jacynthe Gagnon, madame Marthe Lacroix, monsieur Gilles Lavoie, madame Mirella Pisciueneri, madame Paule-Anne Morin, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

La séance débute vers 9 h.

-----ooo0ooo-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour suivant est adopté :

01. Adoption de l'ordre du jour
02. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2020
03. Sujets découlant du procès-verbal précédent/suivi

Rapport de la direction

04. Présentation

Rapport des comités

05. Rapport du comité de vérification des séances du 14 octobre et du 6 novembre 2020
 - 05.1 Ordres du jour des séances du 14 octobre et du 6 novembre 2020
 - 05.2 Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2020
 - 05.3 Résultats prévisibles au 31 mars 2021
 - 05.4 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Mise en place d'une prime spécifique pour les entreprises de grande taille du secteur porcin
 - 05.5 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Veaux de grain – Entreprises de grande taille – modification apportée au Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain
 - 05.6 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Détermination des contributions unitaires des adhérents du secteur animal pour l'année d'assurance 2020
 - 05.7 Sujets découlant du procès-verbal précédent
 - 05.7.1 Mandats statutaires de la DVI, information complémentaire
 - 05.8 Table de travail en financement – plan d'action 2020-2023
 - 05.9 Mesures d'aide en financement – COVID-19 – bilan
 - 05.10 Programme Investissement Croissance – bilan au 31 août 2020
 - 05.11 Mise à jour des risques organisationnels majeurs pour 2020-2021

- 05.12 Rapport de vérification interne portant sur le processus de gestion des déclarations d'intérêts
- 05.13 Plan d'action de la VPAPR – Rapport de vérification interne portant sur le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) – Produit Porcs
- 06. Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles de la séance du 14 octobre 2020
 - 06.1 Ordre du jour de la séance du 14 octobre 2020
 - 06.2 Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2020
 - 06.3 Dossier d'opportunité pour la mise en place d'un environnement d'intelligence d'affaires
 - 06.4 Recommandation concernant la nomination d'un vice-président de La Financière agricole du Québec
 - 06.5 Sujets découlant du procès-verbal précédent
 - 06.6 Portefeuille de projets priorités et planifiés 2020-2021 et état d'avancement des projets au 31 juillet 2020
 - 06.6.1 Dossier Client unique
 - 06.7 Plan d'action suite au Diagnostic de la performance avec le Mouvement québécois de la qualité
 - 06.8 Varia
 - 06.8.1 Formation collective, mise à jour des sujets et priorisation
- 07. Rapport du comité des services à la clientèle de la séance du 15 octobre 2020
 - 07.1 Ordre du jour de la séance du 15 octobre 2020
 - 07.2 Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2020
 - 07.3 Sujets découlant du procès-verbal précédent
 - 07.3.1 Traitement 2020 des dossiers AGRI
 - 07.3.2 Gestion des plaintes, suivi
 - 07.3.3 Amélioration de l'approche d'accompagnement en fonction du profil de la clientèle – Calendrier de réalisation révisé
 - 07.4 Diagnostic sur l'utilisation de la Prestation électronique de services (PES) par les clients pour effectuer leur déclaration obligatoire de récolte
 - 07.5 Stratégie relève – Ajout d'un volet « Diversité »
 - 07.6 Zéro papier – Nouvelles actions
 - 07.7 Webinaires pour les aspirants producteurs
 - 07.8 Concours Tournez-vous vers l'excellence ! – Particularités et nouveautés 2020
 - 07.9 Analyse des états financiers 2018 des entreprises dont au moins 50 % des parts sont détenues par des personnes âgées de moins de 40 ans
 - 07.10 Deuxième paiement – Foin 2020 – Compte à compte avec la contribution
 - 07.11 Assurance récolte – Foin et pâturages 2020 – Plan de communication pour le webinaire du 26 novembre 2020
 - 07.12 Assurance récolte – Foin et pâturages 2021 – Plan de communication pour adapter la protection pour la 4^e fauche
 - 07.13 Solde du Fonds d'assurance récolte par protection au 31 mars 2020
 - 07.14 Portrait de l'adhésion au Programme d'assurance récolte 2020 (données finales)
 - 07.15 Tableaux des paiements par production et par région administrative au programme ASRA
 - 07.16 Pourcentage de couverture des programmes AGRI pour l'année de programme 2018

- 07.17 Programme d'assurance récolte - Valeurs assurées 2020 pour les productions conventionnelles et biologiques
- 07.18 Tableau synthèse – Mesures de soutien
 - Investissement Québec
 - Ministère de l'Économie et de l'Innovation
- 07.19 Précisions demandées par le comité des services à la clientèle sur les consultations du site Web
- 07.20 Étude de satisfaction de la clientèle – promotion des résultats
- 07.21 Tableau de bord de la Vice-présidence à la clientèle au 31 août 2020

Dépôt des documents

- 08. Pandémie de la COVID-19 – Note de la cellule de coordination de l'application des programmes – 26 octobre 2020
 - 09. Suivi des dossiers du conseil d'administration
- [Redacted]
- 10. Varia :
 - 10.1 Nomination d'une membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles
 - 10.2 Remerciements à madame Ginette Tanguay
 - 11. Date de la prochaine séance
 - 12. Huis clos
 - 13. Levée de la séance

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE TENUE LE 2 OCTOBRE 2020**

Résolution
N° 1629

Le projet de procès-verbal de la deux cent vingt et unième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 2 octobre 2020, a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée, QUE le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2020 soit adopté, avec modification.

SUJETS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS/SUIVI

[Redacted]

Les faits saillants et les impacts découlant de la mise à jour économique que présentera les gouvernement le 12 novembre seront présentés à la prochaine séance.

Les autres sujets nécessitant un suivi sont de nouveau à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION – PRÉSENTATION

Le rapport de la direction est déposé. Le président-directeur général fait le point sur la situation financière et les principaux enjeux de l'organisation en contextualisant les informations sur les dossiers et activités en cours, regroupés sous les volets suivants :

Volet financier

– Données financières

Les résultats prévisionnels pour l'exercice financier 2020-2021 sont présentés.

Le budget 2020-2021 prévoyait un excédent des revenus sur les dépenses de 65 M\$. Un déficit de 35,5 M\$ est anticipé, soit 101 M\$ de moins que le l'excédent anticipé dans le budget annuel.

Cette prévision de déficit tient compte des éléments suivants :

- La diminution de la contribution du gouvernement du Québec de :
 - 35 M\$ pour promouvoir le développement durable et les serres : nouvelles mesures implantées par le gouvernement du Québec jusqu'en 2024-2025;
 - 30 M\$ en lien avec l'enveloppe d'investissement annoncée dans le Plan budgétaire 2019-2020;
 - 0,5 M\$ pour le Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique.
- Des contingences de l'ordre de 28,8 M\$ pour les programmes d'assurance et de protection du revenu, dont 15,6 M\$ en assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).
- Le remboursement du solde résiduel de la quote-part de la société du déficit cumulé du Fonds ASRA au 31 mars 2010, de 35,9 M\$. Le ministère des Finances s'est montré favorable à ce scénario.

Malgré ces prévisions déficitaires, la société est en mesure d'honorer ses engagements et de rencontrer ses obligations financières compte tenu de ses surplus accumulés et des réserves dont elle dispose.

Les contingences établies pour les programmes d'assurance et de protection du revenu pourraient être moindres, ce qui réduira d'autant le déficit au 31 mars 2021.

– Paiements de programmes

Les prévisions de compensations, indemnités ou dépenses de programmes, le solde des fonds fiduciaires ASRA et ASREC et le solde du compte des participants aux programmes AGRI au 31 août 2020 sont présentés.

Les prévisions de paiements en ASRA pour 2020-2021 sont semblables à celles de 2019-2020. À la suite du remboursement de 140 M\$ de la quote-part gouvernementale du solde du déficit du Fonds ASRA au 31 mars 2010, le déficit projeté du Fonds au 31 mars 2021 est de 142 M\$.

Le solde du Fonds ASREC est en diminution compte tenu du niveau élevé de compensations versées au cours des dernières années en raison des conditions climatiques défavorables. Le solde prévisible du fonds au 31 mars 2021 est de 247,1 M\$.

Le solde global des comptes AGRI demeure assez stable, à 252 M\$.

– Paiements en ASRA

Les compensations versées à ce jour aux producteurs en assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'année d'assurance 2019 totalisent 176,2 M\$. Pour l'année 2020, la société a déjà déboursé 143,1 M\$ en avance, dont 79 M\$ pour le secteur porcin seulement. Tout indique qu'il n'y aura pas de paiement en janvier dans ce secteur.

– Paiements en ASREC

Au 31 mars 2020, les indemnités versées en ASREC pour l'année d'assurance 2019-2020 atteignent 138,5 M\$.

En date du 11 octobre 2020, les indemnités versées pour l'année d'assurance 2020-2021 totalisent 45,2 M\$.

L'impact de la sécheresse de l'été 2019 et des conditions climatiques défavorables se reflètent dans les prévisions de paiement de 107 M\$ pour 2020-2021.

– Financement

L'encours en financement continue de progresser et se situe à 5,745 G\$ au 30 septembre 2020.

Les montants autorisés en financement sont de 70 M\$ supérieurs à ceux de 2019 pour la même période. Il en est de même du nombre de certificats autorisés.

Les montants consentis en subventions à la relève à temps plein ont diminué de façon importante, du au report de certains projets dans le contexte de la crise sanitaire. Pour les subventions à la relève à temps partiel, les montants engagés sont comparables à ceux de 2019.

Le pourcentage d'entreprises en arrérages est aussi comparable à celui de 2019 à pareille date. Les pertes payées sont faibles.

Volet stratégique

– Plan stratégique

Orientation 1 – Contribuer au développement économique des entreprises

Les membres de la cellule sécheresse ont tenu sept rencontres et se réuniront de nouveau en décembre. Deux paiements pour la protection Foin totalisant 34,2 M\$ ont été versés à ce jour. Un troisième paiement ciblant des situations particulières liées au gel hivernal est prévu en novembre. Des travaux sont en cours sur un quatrième paiement.

Des ajustements ont été apportés à la protection d'assurance récolte pour le foin et les pâturages en fonction de l'adaptation des producteurs agricoles aux changements climatiques, dont les options à quatre fauches. Quatre stations météo additionnelles seront installées en 2021.

Un webinaire spécifique sur la protection collective Foin et pâturages sera offert en novembre.

Le bilan de l'application des mesures d'atténuation mise en place en lien avec la COVID-19 est présenté. Le moratoire de six mois sur le remboursement des prêts s'est appliqué à 2 807 prêts détenus par 1 435 clients. La garantie de prêt pour le fonds de roulement a fait l'objet de 114 demandes, dont 65 ont été acceptées. Le versement des subventions à l'investissement, prévu le 1^{er} décembre, a été devancé au 30 octobre. Le versement est estimé à 9,1 M\$.

Le Programme Investissement Croissance connaît du succès avec 1 402 demandes autorisées, au 27 octobre, totalisant 696,3 M\$, pour un montant admissible de 227,8 M\$. Plus de 160 demandes ont été acceptées pour le volet Jeunes entrepreneurs et 33 demandes en lien avec l'approvisionnement en eau ont été acceptées.

Au 30 septembre 2020, 238 personnes avaient qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à la relève. La cible de 460 personnes établie pour 2020-2021 pourrait ne pas être atteinte.

Des travaux ont été amorcés sur le Programme d'appui financier à la relève agricole à la demande de la FRAQ. Ils portent principalement sur la mise à jour des formations reconnues et sur les critères d'admissibilité au programme.

Le nombre d'entreprises clientes ayant bénéficié d'au moins une mesure de soutien spécifique aux pratiques agroenvironnementales ou socialement responsable est en augmentation par rapport à 2019. Il en est de même des valeurs assurées en production biologique en assurance récolte qui ont augmenté de 12 %. La cible de 125 M\$ pour 2021-2022 est dépassée.

Les délais de traitement en financement ont diminué malgré un volume de dossiers plus grand. Le nombre limité de déplacements en région en raison du contexte sanitaire n'y est pas étranger. Le délai de traitement des demandes de subvention et ceux de traitements des indemnités des dossiers en ASREC sont stables. L'adaptation des équipes s'est bien faite et a permis de maintenir le service à la clientèle.

Au 26 octobre 2020, 92 % des données financières de l'année de programme 2019 en Agri avaient été reçues. La date limite de transmission des données avec pénalités a été reportée au 1^{er} novembre 2020.

Le traitement des dossiers Agri-investissement et Agri-Québec a débuté. À la suite de travaux informatiques, les dossiers seront traités plus rapidement cette année.

La société a consulté des fédérations de l'UPA pour tenir compte des besoins de la clientèle dans son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Orientation 2 – Renforcer l'expertise et l'innovation

La mise en œuvre du Plan de développement des ressources humaines et des formations planifiées se poursuit malgré le report de certaines activités lié à la pandémie.

La campagne Entraide 2020 s'est tenue de façon électronique, en octobre.

La société tiendra son Colloque FADQ pour assurer une mise à niveau sur les dossiers prioritaires et les enjeux de l'organisation. L'activité sera répartie sur 3 demi-journées consécutives en novembre.

Plusieurs projets sont en cours pour favoriser le virage numérique que souhaite prendre la société :

- Migration d'Office 2013 vers Office 365 et intégration de Teams
Travaux entamés de Teams : livraison prévue en janvier 2021;
- Mise en place d'un environnement d'intelligence d'affaires;
- Révision du modèle d'affaires en financement;
- Révision du traitement Bouvillons en ASRA;
- Nouveau programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada – Fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme;

- Démarrage d'un projet d'assise pour soutenir les projets de transformation :
 - o Gestion automatisée des processus.

L'adhésion de 2237 clients au Zéro papier a permis de réduire de 10,5 % la consommation du papier destinée à la clientèle.

Le contexte de la crise sanitaire contribue de façon significative à la réduction de la production de gaz à effet de serre liée aux solutions technologiques de travail. Un ajustement sera apporté au libellé de cet élément.

La direction a formulé une proposition préliminaire des risques organisationnels majeurs à prioriser pour 2020-2021. Ce sujet est à l'ordre du jour de la séance.

- Veille stratégique

Publications récentes

Un projet pilote de production de 2000 poulets par année pour les marchés de proximité a été annoncé par les Éleveurs de poulets.

Des données sur le prix du porc et la valeur de la carcasse en 2020 aux États-Unis illustrent la grande volatilité du marché. Dans le contexte actuel, l'établissement de prévisions des interventions en ASRA devient plus complexe.

La décision de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec concernant la nouvelle convention de mise en marché a permis aux producteurs d'obtenir, en moyenne, un prix meilleur de 29 \$/porc.

Un tableau présentant les impacts sur les secteurs de production animale et végétale indique ceux les plus affectés par la crise et ceux à surveiller. Des impacts économiques significatifs sont confirmés pour les secteurs maraîchers, des petits fruits, du veau de lait, de l'aquaculture et des grands gibiers.

Volet communications

Rencontres

Depuis la dernière séance, les rencontres suivantes se sont tenues :

- Producteurs de lait du Québec
- MAPAQ Cellule sécheresse
- Association des producteurs maraîchers du Québec
- MAPAQ - présentation du Plan d'agriculture durable
- Webinaires pour les aspirants producteurs, qui ont suscité beaucoup d'intérêt
- Secteur porcin
- AAC - fonds d'urgence, mesures de soutien à la ferme
- Société des parcs d'engraissement du Québec
- Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec

Communiqués et articles

La société a publié les communiqués suivants :

- Mesures de soutien aux agriculteurs : plus de 9,1 M\$ en subventions versés d'avance aux entreprises agricoles;
- Plus de 35 M\$ versés aux producteurs de foin dans le cadre du Programme d'assurance récolte;
- Bilan 2019-2020 : Fière de contribuer à la croissance et à la protection des entreprises agricoles et agroalimentaires de toutes les régions du Québec.

Les articles publiés sur les programmes ont été transmis aux fédérations :

- Assurance récolte : prorogation des dates de fin des récoltes;
- Mesures de soutien aux agriculteurs : plus de 9,1 M\$ en subventions versés d'avance aux entreprises;
- Concours Tournez-vous vers l'excellence! –Spécial 15e anniversaire;
- COVID-19 : mesures annoncées pour les producteurs;
- Plus de 35 M\$ versés aux producteurs de foin dans le cadre de l'ASREC;
- Dans les coulisses du Concours Tournez-vous vers l'excellence!

Actualités

Le Plan d'agriculture durable a été dévoilé le 22 octobre :

- 70 M\$: reconnaissance envers des initiatives que prendront les producteurs;
- 30 M\$: développement des connaissances;
- 25 M\$: formation, transfert de connaissances et accompagnement.

Le Plan d'exploitation 2020-2021 de la société a été approuvé par le gouvernement.

La mise à jour économique du gouvernement est prévue le 12 novembre.

Les prix Performance Québec seront remis, de façon virtuelle, le 19 novembre.

La tournée du président-directeur général a connu un taux de participation de 84 % et un taux de satisfaction 85 %.

Un administrateur relève le peu de demandes reçues et acceptées de garantie de prêt pour le fonds de roulement. La direction est sensible à ce commentaire et invite les administrateurs à porter tous cas problématiques à son attention.

S'ensuivent des échanges sur les difficultés vécues par certains secteurs de production pour lesquels des aides temporaires seraient souhaitées, dont le veau de lait qui connaît une baisse de prix importante.

Monsieur Desrosiers confirme que la société est en contact avec les représentants de ce secteur [REDACTED].

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES SÉANCES DU 14 OCTOBRE ET DU 6 NOVEMBRE 2020

Le comité de vérification a tenu des séances le 14 octobre et le 6 novembre 2020.

[REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], fait rapport au conseil d'administration.

Ordres du jour des séances du 14 octobre et 6 novembre 2020

Les ordres du jour des séances du comité de vérification tenues le 14 octobre et du 6 novembre 2020 sont déposés.

– **Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2020**

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 11 septembre 2020.

– **Résultats prévisibles au 31 mars 2021**

Les résultats prévisibles ont été présentés dans le rapport de la direction.

– **Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Mise en place d'une prime spécifique pour les entreprises de grande taille du secteur porcin**

Depuis 2019, La Financière agricole applique une franchise en réduction de la compensation ASRA aux entreprises de grande taille. Cette mesure remplace celle de la modulation du partage de la prime prise par le gouvernement en 2009.

Les Éleveurs de porcs du Québec (EPQ) considèrent que l'application de la franchise en diminution de la compensation équivaut à appliquer une couverture distincte pour les entreprises de grande taille et que cette situation devrait se répercuter sur les taux de contribution des grandes entreprises.

Ce dossier faisait partie des travaux prioritaires convenus avec le secteur porcin, à l'automne 2019, pour l'année 2020.

[redacted]
[redacted] avait demandé à la société d'entreprendre les travaux nécessaires à son application à compter de l'année d'assurance 2021.

À sa séance du 14 octobre, sur la base de la position des autorités, [redacted]
[redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted] [redacted]
[redacted]
[redacted].

[redacted]
[redacted], le comité a considéré qu'il avait lieu d'abroger la recommandation formulée le 14 octobre dernier. Le conseil d'administration en prend acte .

La proposition relative à l'introduction des contributions de retrait et d'équité en ASRA, qui avait été suspendue à l'automne 2019, sera ramenée au conseil d'administration à la séance de décembre prochain, conformément à la décision de décembre 2019.

Le Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec (GTSRAQ) recommandait, dans son rapport de décembre 2014, de s'assurer de la représentativité des modèles d'entreprise dans l'élaboration des coûts de production au programme ASRA (piste n°23).

La société a confié au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) le mandat de réaliser une analyse portant sur la comparaison des résultats économiques entre les entreprises de grande taille avec ceux des entreprises spécialisées. Ce mandat a été réalisé parallèlement à la nouvelle étude économique mesurant le coût de production d'une ferme spécialisée du secteur du veau de grain.

Par ailleurs, en mai 2020, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du

Québec a approuvé la modification apportée au Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain. La modification porte sur la définition de « veau de grain » sur laquelle l'évaluation du volume assurable en ASRA s'appuie.

Le sommaire du coût de production des entreprises de grande taille de ce secteur est déposé.

Le secteur ne compte que deux entreprises de grande taille et la structure de production de la seule grande entreprise qui devrait rester en production dans les prochaines années repose majoritairement sur l'élevage à forfait pour la phase d'engraissement des veaux. Le mécanisme de la franchise serait donc moins efficace à traduire l'écart de coût de production des entreprises de grande taille.

Cette situation amène les Producteurs de bovins du Québec à privilégier la mutualisation dans le secteur du veau de grain, [REDACTED].

Les entreprises de grande taille seront introduites dans l'échantillon lors de la prochaine étude de coût de production du secteur du veau de grain en 2023.

Une modification de concordance doit être apportée au Programme ASRA pour tenir compte de la définition modifiée d'un veau de grain prévue au Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain.

– Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Veaux de grain – Entreprises de grande taille – modification apportée au Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

Résolution
N° 1630

QUE la modification à l'article 60 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposée à la présente séance soit adoptée.

En vertu de l'article 78 du programme ASRA, les contributions unitaires à l'égard des produits couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le secteur animal doivent être adoptées par le conseil d'administration au plus tard à la fin de l'année d'assurance en cours, soit le 31 décembre 2020.

Les taux de contributions unitaires des producteurs pour l'année d'assurance 2020 sont déposés. Elles prennent en compte les dernières prévisions de compensations, le solde du fonds d'assurance et l'actualisation des fermes types. Les secteurs ont été informés des taux établis.

[REDACTED]

[REDACTED]

Un administrateur avait fait valoir au comité que des discussions préalables et des consultations sur les sources d'information permettant de produire les prévisions de compensations en ASRA interviennent entre la société et les secteurs de production. Le conseil d'administration a déjà eu, dans le passé, à trancher sur un aspect lié à la tarification.

Les membres relèvent l'augmentation significative des contributions unitaires par rapport à 2019. Les compensations importantes versées dans les années antérieures, le poids de l'année courante qui est plus élevé, à 30%, et le contexte de la pandémie qui a eu des impacts sur les prix de certains produits expliquent ces résultats.

En considérant les contributions des adhérents et de la société totalisant 213,3 M\$, et les compensations prévues de 206,1 M\$ en 2020, le solde du Fonds ASRA pour le secteur animal au 31 mars 2021 est estimé à (152 M\$), une diminution de 7,2 M\$ par rapport à l'année précédente.

Après échanges, il est convenu de maintenir l'approbation des contributions unitaires par le conseil d'administration compte tenu de l'ampleur des engagements financiers qui y sont associés, assumés au 2/3 par la société.

La présentation sollicitée sur la méthode de tarification sera présentée à une prochaine séance.

Il est mentionné que la décision prise sur la mutualisation dans le secteur du veau de grain n'aura pas d'effet avant la prochaine étude de coût de production pour ce produit. Monsieur Desrosiers fournit les explications sur la réalisation des coûts de production pour les secteurs couverts en ASRA prévus tous les quatre ans et sur les ajustements qui peuvent se faire entre deux études de coût de production, liés à l'indexation et à l'annualisation en cas de changements significatifs.

– Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Détermination des contributions unitaires des adhérents du secteur animal pour l'année d'assurance 2020

Résolution
N° 1631

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

1° QUE les taux de contributions unitaires pour l'année d'assurance 2020 à l'égard des produits assurables du secteur animal couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposés à la présente séance soient adoptés;

2° QUE les modifications à l'article 78 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles qui en découlent soient adoptées.

– Sujets découlant du procès-verbal précédent

- Mandats statutaires de la DVI, information complémentaire

Après avoir pris connaissance du portrait des obligations de la DVI au regard des mandats statutaires prévus dans son plan d'audit, le comité avait sollicité des informations complémentaires sur les responsabilités de la Direction de la vérification interne (DVI) en matière d'attestation de la reddition de comptes sur la gestion des risques organisationnels majeurs et sur les indicateurs des plans stratégiques et de développement durable.

Les informations obtenues ont permis de confirmer les orientations prises par le comité concernant les priorités de la DVI.

– Table de travail en financement – plan d'action 2020-2023

Une table de travail en financement a été formée en 2019-2020 afin de renforcer le positionnement de l'organisation en matière de financement et d'augmenter le taux de couverture du marché. Des représentants de La Financière agricole et de l'UPA ont participé aux travaux visant à proposer des bonifications à l'offre de produits et services en financement.

Le plan d'action préliminaire issu des travaux du groupe de travail a été présenté au comité.

Le diagnostic posé a permis d'identifier quatre enjeux :

- La perception de la clientèle à l'égard de la FADQ
- Les programmes au regard des besoins d'une clientèle hétérogène
- La livraison efficiente des services
- Le développement d'une expertise de pointe

Le plan de travail propose 19 pistes d'amélioration regroupées sous deux thèmes : les actions liées aux produits de financement et des actions liées au parcours client.

Un échéancier a été établi pour chacune des actions en fonction de l'étendue des travaux requis.

Les administrateurs formulent des observations sur certaines actions :

L'action 7 « S'assurer de tenir compte des réalités régionales et sectorielles dans les conditions de crédit ». Elle ciblera des segments nécessitant plus d'attention et inclura la relève agricole. Un administrateur fait ressortir l'importance de s'adapter aux réalités spécifiques de chaque région.

L'action 10 « Offrir de nouveaux outils de capital patient » devra mieux définir la notion de capital patient pour éviter toute confusion avec la même notion en capital de risque qui implique la prise de participation dans des entreprises.

La mise en œuvre du plan de travail implique une évaluation des coûts, des développements informatiques requis et une réorganisation du travail en région.

Les actions seront intégrées au portefeuille de projets et feront l'objet d'un exercice de priorisation par la direction. Un comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'action sera constitué.

Les initiatives prévues pour une année donnée seront intégrées au Plan d'exploitation et un bilan annuel sera réalisé. Plusieurs des initiatives seront soumises à l'appréciation du comité et au conseil d'administration pour décision. Certaines actions nécessiteront l'obtention d'autorisations gouvernementales.

– Mesures d'aide en financement – COVID-19 – bilan

Deux mesures de soutien temporaires ont été mises en place en financement pour soutenir ou préserver le fonds de roulement des entreprises agricoles et permettre la poursuite de leurs activités dans le contexte de la COVID-19 :

- Un moratoire de versement de capital d'une durée maximale de 6 mois sur l'ensemble des prêts garantis par la société;
- Une garantie de prêt d'un montant maximal de 50 000 \$ pour le fonds de roulement, sans prise de garanties mobilières ou immobilières.

Un portrait détaillé au 30 septembre 2020 de l'utilisation de ces mesures d'aide a été présenté au comité.

Au total, 1136 entreprises ont bénéficié du moratoire soit plus de 10 % de la clientèle. Elles sont réparties dans l'ensemble des secteurs de production et des régions.

Les administrateurs font part de leur appréciation pour la mise en œuvre de ces initiatives qui se sont avérées utiles.

– **Programme Investissement Croissance – bilan au 31 août 2020**

Le Programme Investissement Croissance (PIC) est entré en vigueur au printemps 2020.

Après seulement cinq mois, le succès que connaît le PIC confirme qu'il comble des besoins. Tant le montant des investissements que le nombre de demandes s'annoncent supérieurs aux prévisions initiales.

Globalement, le programme affiche les résultats suivants :

Nombre de demandes autorisées	Montant autorisé (\$)	Montant admissible à une subvention (\$)	Montant engagé en subvention (\$)
1240	487 432 231	168 110 935	17 836 080

Le bilan détaillé de son utilisation au 31 août 2020 est déposé.

Les investissements réalisés visent principalement l'amélioration de la rentabilité de l'entreprise et la valorisation agroenvironnementale des terres en culture, notamment le drainage.

La Montérégie, Chaudière-Appalaches et le Bas-Saint-Laurent sont les régions ayant autorisé le plus de demandes et dont les montants admissibles sont les plus élevés.

Des demandes autorisées jusqu'à présent, 186 proviennent de nouveaux clients.

Les projets en grandes cultures et laitiers sont les plus nombreux.

Le volet Jeunes entrepreneurs a permis de soutenir la réalisation de 119 projets dans des secteurs variés.

– **Mise à jour des risques organisationnels majeurs pour 2020-2021**

Le processus de gestion des risques organisationnels majeurs est encadré par une politique-cadre et un cadre de gestion. Il prévoit une mise à jour annuelle des risques.

La direction a soumis une proposition préliminaire de risques majeurs à prioriser pour 2020-2021. Le comité a formulé ses observations.

Un complément d'information a été apporté sur l'enjeu associé au risque 2.

Des ajustements ont apporté au libellé du risque 3 afin de faire ressortir le contexte dans lequel la société évolue au regard de la désuétude de plusieurs systèmes informatiques de mission.

Le comité a souscrit à la priorisation des cinq risques organisationnels soumis pour 2020-2021 :

1. Le risque lié à la difficulté d'embaucher de la main-d'œuvre qualifiée;
2. le risque lié à une insuffisance des ressources humaines pour réaliser le volet développement de la mission de l'organisation;
3. Le risque lié à la désuétude de plusieurs systèmes informatiques de mission;
4. Le risque lié à la sécurité des actifs informationnels;
5. le risque lié à la capacité d'intervention de l'organisation auprès de sa clientèle pour tenir compte de situations de crise (tel la COVID-19) ainsi que de l'évolution du climat et des attentes sociétales.

Comme l'an dernier, le risque *de fraude et évaluation par stratagème (6.)* sera

■■■■■, ■■■■■ fait rapport au conseil d'administration.

– **Ordre du jour de la séance du 14 octobre 2020**

L'ordre du jour de la séance du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles tenue le 14 octobre 2020 est déposé.

– **Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2020**

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 11 septembre 2020.

La mise en place d'un environnement d'intelligence d'affaires est l'une des actions inscrites au Plan d'exploitation 2020-2021 afin d'augmenter l'efficacité de la société dans l'exploitation des données requises à l'établissement de ses orientations et à la prise de décision.

Ce projet s'inscrit également dans la démarche réalisée avec PwC sur les indicateurs stratégiques et opérationnels, dans la perspective d'une refonte des systèmes informatiques de la société et de la simplification de sa démarche d'affaires.

Le comité a examiné le dossier d'opportunité du projet.

Les coûts de la phase de planification sont estimés à près de 285 000 \$, représentant 474 jours/personnes. Elle s'échelonne sur une période de 24 semaines à compter de l'autorisation du Conseil du trésor.

Les coûts du projet sont estimés entre 1,2 M\$ et 2,3 M\$. La phase de planification permettra de préciser les coûts et l'échéancier de la phase d'exécution qui devrait se situer entre 12 et 18 mois en fonction de la solution qui sera choisie et de l'envergure du projet.

Une administratrice fait ressortir qu'une grande attention devra être apportée au choix de la solution qui sera proposée dans le dossier d'affaires.

Le comité a échangé sur l'enjeu de capacité et de ressources disponibles pour réaliser les projets inscrits au portefeuille de projets.

L'autorisation du conseil d'administration et du Conseil du trésor est requise pour le démarrage des travaux de réalisation du dossier d'affaires.

– **Dossier d'opportunité pour la mise en place d'un environnement d'intelligence d'affaires**

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU sur proposition dûment faite et approuvée :

QUE le dossier d'opportunité du projet « Mise en place d'un environnement d'intelligence d'affaires » ainsi que le démarrage des travaux de réalisation du dossier d'affaires soient approuvés, sous réserve de l'obtention de l'autorisation du Conseil du trésor.

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, quittera ses fonctions le 23 décembre prochain.

[REDACTED]

Les membres du comité et monsieur Desrosiers, agissant comme comité de sélection, ont reçu [REDACTED] en entrevue. [REDACTED].

Par ailleurs, madame Tanguay assume des fonctions de vice-présidente au sein d'une autre organisation depuis le 2 novembre. Monsieur Desrosiers assume l'intérim de la Vice-présidence aux services administratifs.

À la suite d'échanges avec le Secrétariat aux emplois supérieurs (SES), le poste a été affiché à l'interne et à l'externe. Le besoin d'expertise en TI pour ce poste a été précisé.

Après une présélection des candidats admissibles sous la coordination du SES, le comité rencontrera les candidats qu'il aura retenus.

- Recommandation concernant la nomination d'un vice-président de La Financière agricole du Québec

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED];

Résolution
N° 1633

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

1° QUE La Financière agricole du Québec recommande au gouvernement la nomination de monsieur [REDACTED], cadre classe 2 comme vice-président de La Financière agricole du Québec;

2° QUE la présente recommandation soit transmise au secrétaire général associé aux Emplois supérieurs et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

– **Sujets découlant du procès-verbal précédent**

Aucun sujet n'est à porter à l'attention des administrateurs.

– **Portefeuille de projets priorisés et planifiés 2020-2021 et état d'avancement des projets au 31 juillet 2020**

Le comité a pris connaissance de l'évolution, au 31 juillet 2020, des projets en ressources informationnelles priorisés et planifiés pour l'année 2020-2021.

Depuis le dernier dépôt du portefeuille, en mai 2020, trois projets sont passés à la phase subséquente :

1. BMP 154 Révision du traitement du produit « Bouvillon »;
2. BMP 156 Modernisation de la gestion documentaire;
3. AME1910 Procédure de contrôle de la qualité et de la conformité.

Deux projets ont été ajoutés au portefeuille pour 2020-2021 :

1. BMP170 Mise en place d'une solution de gestion des informations et des événements de sécurité;
2. BMP168 Gestion automatisée des processus.

L'analyse des indicateurs de l'état des projets indique la mise en place du travail à distance que commandait la pandémie de la COVID-19 a eu un impact sur les échéanciers de certains projets et a retardé le démarrage de certains autres.

Les membres se sont attardés aux projets présentant des écarts par rapport à la planification révisée et aux échéanciers.

À l'exception du dossier Client unique, tous les projets inscrits au portefeuille sont sous le contrôle de la société. L'autorisation du Conseil du trésor doit être obtenue pour les projets de plus de 1 M\$.

– **Dossier client unique**

Les discussions entre la société et le MAPAQ ont peu progressé, la portée du projet ayant été modifiée. [REDACTED]

[REDACTED]

Une avenue de solution qui permettrait de prendre aussi en considération les besoins d'efficacité de la société est recherchée. Le cas échéant, le projet pourrait offrir des opportunités pour la société, au bénéfice de la clientèle.

– **Plan d'action suite au Diagnostic de la performance avec le Mouvement québécois de la qualité**

La société doit adopter, aux trois ans, des mesures d'évaluation de l'efficacité et de sa performance, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires.

L'étude de performance comparée de la société incluait l'utilisation de l'outil QUALImètre dont le diagnostic a été déposé au conseil d'administration le 8 mai 2020.

Le rapport du Mouvement québécois de la qualité conclut que la société livre de bons résultats et pose les bons gestes, mais qu'elle doit documenter davantage ses pratiques pour passer à un niveau de maturité supérieur. Ces actions visent essentiellement à structurer les pratiques de l'organisation pour assurer une constance dans les résultats.

La société a recensé 39 actions qui contribuent à répondre aux pistes d'amélioration du rapport et dont la réalisation est prévue pour l'année 2020-2021. Le plan d'action suggère également 28 actions à mettre en œuvre en 2021-2022.

La société utilisera, lorsque possible, les outils existants pour le déploiement de son plan stratégique pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ces actions, principalement le plan d'exploitation annuel et les plans sectoriels.

Le comité a demandé à la direction s'il était possible d'obtenir une rétroaction du Mouvement québécois de la qualité sur le plan d'action déposé.

– **Varia**

- Formation collective, mise à jour des sujets et priorisation
- À l'automne 2019, le conseil d'administration avait identifié des formations collectives à planifier, en assurant un équilibre entre la formation sectorielle et la formation en gouvernance, et avait établi un ordre de priorité.

Le comité a procédé à l'actualisation et à la priorisation des sujets de formation pour le premier semestre de 2021. Il est rappelé qu'en mai 2021, les réflexions sur le prochain plan stratégique ne permettront pas de planifier une formation.

Le comité propose les trois priorités suivantes :

- [REDACTED];
- [REDACTED];
- [REDACTED].

L'ordre des formations tiendra compte de la disponibilité des formateurs.

**RAPPORT DU COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE
DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

Le comité des services à la clientèle a tenu une séance le 15 octobre 2020.

[REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], fait rapport au conseil d'administration.

– **Ordre du jour de la séance du 15 octobre 2020**

L'ordre du jour de la séance du comité des services à la clientèle tenue le 15 octobre 2020 est déposé.

– **Procès-verbal de la séance du 1er juin 2020**

Le comité dépose le procès-verbal de sa séance du 1^{er} juin 2020.

– **Sujets découlant du procès-verbal précédent**

- Traitement 2020 des dossiers AGRI

Le comité avait demandé des informations sur les délais de traitement des dossiers Agri pour l'année de programme 2019.

Le traitement des dossiers Agri-Investissement et Agri-Québec est amorcé depuis le 30 septembre 2020 et 60 % des dossiers reçus ont été traités. Le traitement des dossiers Agri- stabilité et Agri-Québec Plus débiteront dès la fin de novembre

La date limite de transmission des données financières avec pénalités été reportée au 1^{er} novembre 2020. À ce jour, plus de 16 600 déclarations ont été reçues.

- Gestion des plaintes, suivi

Dans son diagnostic du printemps 2020, le Mouvement québécois de la qualité recommandait à la société de procéder à la simplification du processus lié au dépôt d'une plainte.

En lien avec cette recommandation et à l'objectif 5 du Plan stratégique 2018- 2022 *Améliorer l'accompagnement de la clientèle*, deux actions sont planifiées en 2020-2021 :

- 1) la mise à jour de la Politique sur la gestion des plaintes;
- 2) l'amélioration du processus de gestion des plaintes de façon à capter l'ensemble des préoccupations de la clientèle et à les analyser.

Des propositions visant à mettre en place une nouvelle approche seront présentées au comité au début de 2021.

Monsieur Caron mentionne que les deux principaux sujets des plaintes en 2019-2020 sont le règlement foin en assurance récolte pour les années 2018 et 2019 (63 %) et la modernisation des plans de localisation et des plans de parcelles agricoles (23 %).

Le comité a réitéré l'importance de former les conseillers et de faire des communications destinées à la clientèle pour favoriser une meilleure compréhension des protections. Un webinaire sur la protection Foin et pâturages 2020 en assurance récolte est prévu en novembre.

Les membres ont sollicité un complément d'information sur le processus de mise à jour des plans de localisation et sur l'application des normes liées aux bandes riveraines.

- Amélioration de l'approche d'accompagnement en fonction du profil de la clientèle – Calendrier de réalisation des travaux (révisé)

Le Plan d'exploitation 2020-2021 prévoit le développement d'une approche d'accompagnement davantage ciblée en fonction du profil de la clientèle.

En juin 2020, le comité avait pris connaissance du plan d'action à deux volets pour améliorer l'approche d'accompagnement de la clientèle pour les projets de démarrage dans des productions non traditionnelles ou lors d'une situation de refus de certaines demandes de financement ou de subvention.

Le premier volet vise à se donner une approche de développement par rapport à un projet, soit de voir son potentiel. Toutes les alternatives doivent être envisagées afin de les faire émerger et réussir.

Le deuxième volet vise à doter la société d'une approche plus segmentée en spécialisant des conseillers en fonction des créneaux moins traditionnels.

Le comité fait ressortir le lien direct de ce projet avec le projet Front/ Back Office qui se déploie actuellement en région et le plan d'action de la Table en financement. Le comité a suggéré d'élaborer un plan de gestion du changement spécifique à ce projet.

Un calendrier révisé de réalisation des travaux a été déposé au comité. Le déploiement des premiers biens livrables débutera à la fin de mars 2021.

– **Diagnostic sur l'utilisation de la Prestation électronique de services (PES) par les clients pour effectuer leur déclaration obligatoire de récolte**

Un des objectifs du Plan stratégique 2018-2022 est le virage numérique, l'innovation et la possibilité d'offrir à la clientèle différents modes de prestation de services. Cet objectif s'inscrit également dans le Plan d'action de développement durable couvrant la même période.

Une des actions cible une augmentation du taux d'utilisation des services en ligne offerts à la clientèle.

En assurance récolte, les assurés pour les cultures en protection individuelle assurée sur la base de rendements probables sont indemnisés selon une déclaration, plutôt que sur des preuves de rendement seulement. Un outil de saisie de déclaration des récoltes est disponible dans le dossier en ligne du client pour la protection Céréales, maïs-grain et protéagineuses (CMP).

En date du 29 septembre 2020, 84 % des assurés avaient transmis leur déclaration, dont seulement 3,6 % l'avaient fait via la PES. La cible établie pour les déclarations 2020 via la PES est de 10 %. Le comité a questionné la faisabilité d'atteindre cette cible pour les déclarations 2020.

Le comité a examiné les principales causes de l'utilisation limitée du service transactionnel et a identifié des lacunes à prendre en considération pour l'avenir.

Un sondage sera réalisé auprès des assurés aux productions CMP et un plan d'action sera élaboré pour apporter des améliorations aux outils existants jusqu'à ce que le projet « Transfert et saisie de données de récolte par la clientèle » inscrit au portefeuille de projets 2020-2021, soit livré.

Une administratrice invite la direction à planifier un test de facilité de l'emploi des outils par des clients pour s'assurer de sa convivialité.

Le comité souhaite que, dans le cadre de l'élaboration de son plan d'action, la société s'inspire des meilleures pratiques en place dans d'autres organisations disposant d'outils permettant le traitement de dossiers de façon numérique de bout en bout.

– **Stratégie relève – Ajout d'un volet « Diversité »**

La Stratégie de positionnement pour la relève a été mise en place en 2018 pour mieux faire connaître l'offre de services de la société à la clientèle de moins de 40 ans.

Après l'intégration d'un volet « Agricultrices » l'ajout d'un volet « Diversité » a été proposé au comité .

Après réflexion, le comité a considéré que le volet Diversité devait faire l'objet d'une démarche plus globale, au-delà de la relève. Le dossier sera ramené au comité ultérieurement.

– **Zéro papier – Nouvelles actions**

L'option Zéro papier permet au client de recevoir l'ensemble de sa correspondance dans la boîte postale de son dossier en ligne plutôt que par la poste.

Sur les quelque 11 500 clients ayant adhéré au dossier en ligne, seulement 2 234 clients étaient inscrits au Zéro papier au 9 septembre 2020. L'objectif est de 3 500 inscriptions au 31 mars 2021.

Pour en faire la promotion, la société a proposé de remettre 1 \$ par inscription au Zéro papier à l'organisme *Au cœur des familles agricoles* qui a pour mission de créer un réseau d'entraide au sein même du milieu agricole. Cette initiative s'inscrit dans les objectifs du plan stratégique de la société et de la Stratégie de positionnement en matière d'engagement communautaire mise en œuvre dans le cadre du Plan d'action de développement durable 2018-2022.

Tout en appuyant sans réserve la cause de *Au cœur des familles agricoles*, les membres se sont questionnés sur le moyen proposé pour soutenir cette cause et sur son efficacité à inciter les producteurs à adhérer au Zéro papier.

Les communications autour de cette initiative sont apparues importantes au comité. [REDACTED]

Les coûts de la remise d'un montant de 1 \$ à l'organisme pour chaque inscription au Zéro papier sont estimés à 10 000\$.

– **Webinaires pour les aspirants producteurs**

En collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les réseaux Agriconseils et l'ARTERRE, la société propose des webinaires pour les aspirants producteurs de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale-Nationale.

Trois webinaires ont été planifiés en octobre afin d'aider les aspirants producteurs à préparer et à planifier leur projet d'entreprise. Ces webinaires ne sont pas exclusivement réservés aux aspirants producteurs de ces régions. Les journées sont diversifiées et réunissent différents partenaires.

Le premier webinaire, qui s'est tenu le 14 octobre, comptait 78 participants, dont une soixantaine de jeunes.

Le comité a encouragé la direction à reproduire cette initiative dans d'autres régions.

Les webinaires sont enregistrés pour être déposés sur le site Web de la société.

– **Concours Tournez-vous vers l'excellence ! – Particularités et nouveautés 2020**

Les particularités du dévoilement des gagnants de l'édition 2020 du concours *Tournez-vous vers l'excellence!* et les nouveautés entourant cette édition ont été présentées au comité.

Le dévoilement des lauréats se fera dans le cadre du Colloque Gestion du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec qui se tiendra le 24 novembre prochain en mode webdiffusion, dans le contexte de la crise sanitaire.

Malgré un taux de participation plus faible cette année, la société a reçu 14 candidatures de qualité. La liste des finalistes est déposée.

Pour souligner cette 15^e édition, la page Web du concours abritera une section spéciale présentant des finalistes des dernières années, lesquels décrivent brièvement les bienfaits du concours sur leur parcours d'entrepreneur. Une mention spéciale est également prévue lors du dévoilement des lauréats.

En marge des vidéos officielles, deux mini-capsules vidéo ont été tournées avec chaque lauréat du concours. Elles seront diffusées sur le Web, ce qui contribuera à mieux faire connaître l'accompagnement offert par la société auprès de la relève. Chaque entreprise ayant posé sa candidature bénéficie d'une rétroaction du conseiller de la société. Une campagne sur les réseaux sociaux est aussi prévue.

Le budget total alloué au concours est d'environ 30 000 \$ annuellement.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation adressera une lettre personnalisée aux lauréats.

– **Analyse des états financiers 2018 des entreprises dont au moins 50 % des parts sont détenues par des personnes âgées de moins de 40 ans**

À la suite de la présentation du portrait de la situation financière moyenne des entreprises clientes en financement, en juin 2020, le comité avait demandé de dégager des données permettant de cibler les entreprises dont au moins 50 % des parts sont détenus par des jeunes âgés de moins de 40 ans.

Globalement, les entreprises de la relève ont des résultats légèrement inférieurs à la moyenne des résultats financiers en raison de leur stade de vie qui requiert davantage d'investissements et donc, un recours plus grand à l'endettement. La relève performe bien. Leurs résultats présentent plusieurs similitudes avec ceux regroupant l'ensemble de la clientèle.

Pour certains secteurs de production, telle laitière, acéricole et horticole, les entreprises de la relève affichent des résultats égaux, voire supérieurs à la moyenne.

Le comité a demandé que ces informations soient partagées avec les groupes de producteurs dans le cadre de rencontres sectorielles ou régionales et avec la Fédération de la relève agricole du Québec.

Une promotion ciblée des résultats du groupe de la relève est aussi suggérée.

– **Deuxième paiement – Foin 2020 – Compte à compte avec la contribution**

Un certain nombre d'entreprises ont fait l'objet d'un compte en compte au moment du versement du deuxième paiement pour le Foin 2020.

Le montant des sommes dues en contributions ont été présentées au comité par centre de services.

– **Assurance récolte – Foin et pâturages 2020 – Plan de communication pour le webinaire du 26 novembre 2020**

Le plan de communication lié au Webinaire sur la protection Foin et pâturages qui sera offert le 18 novembre 2020 est déposé.

Les principes de base de la protection, les différences entre les options, le nombre de coupes, la répartition du besoin alimentaire, l'utilité des stations météo et les règlements en risque de zone et en risque circonscrit seront expliqués afin d'améliorer la compréhension des paiements Foin et les grands principes de cette protection collective.

– **Assurance récolte – Foin et pâturages 2021 – Plan de communication pour adapter la protection pour la 4^e fauche**

Le plan de communication élaboré pour faire connaître la nouveauté en assurance récolte visant à couvrir les producteurs de foin visés qui procèdent à une 4^e fauche est déposé. Plus de 1000 entreprises sont concernées.

– **Solde du Fonds d'assurance récolte par protection au 31 mars 2020**

Comme demandé par le comité, des données sur l'évolution du solde du Fonds ASREC, ventilées par protection assurable, lui ont été présentées.

Le compte Fourrages affiche le déficit le plus élevé, à 9,38 M\$.

– **Portrait de l'adhésion au Programme d'assurance récolte 2020 (données finales)**

Les données finales sur l'adhésion à l'assurance récolte pour la saison 2020 sont déposées. Elles indiquent une augmentation des adhérents.

– **Tableaux des paiements par production et par région administrative au programme ASRA**

Un tableau présentant les paiements par production et par région administrative en assurance stabilisation des revenus agricoles est déposé.

– **Pourcentage de couverture des programmes AGRI pour l'année de programme 2018**

Des données détaillées sur le pourcentage de couverture de programmes Agri pour l'année 2018 pour chacun des produits couverts des secteurs végétal et animal sont déposées.

– **Programme d'assurance récolte - Valeurs assurées 2020 pour les productions conventionnelles et biologiques**

Un état de situation des différentes productions conventionnelles et biologiques couvertes en assurance récolte pour la période de 2018 à 2020 et les facteurs influençant l'augmentation des valeurs assurées à la suite de la période d'adhésion 2020 sont déposés.

**Tableau synthèse – Mesures de soutien-
Investissement Québec -Ministère de l'Économie et de l'Innovation**

Un tableau présentant les caractéristiques des mesures de soutien offertes par Investissement Québec ainsi par le ministère de l'Économie et de l'Innovation et les fonds locaux d'investissement est déposé.

À la lumière de ces informations et compte tenu du fait que le volume des demandes liées à la COVID-19 diminue, la société n'envisage pas la mise en place de nouvelles mesures pour le moment mais elle demeure attentive à l'évolution de la situation.

– **Précisions demandées par le comité des services à la clientèle sur les consultations du site Web**

Le comité a connaissance des précisions sollicitées sur les consultations du site Web de la société.

– **Étude de satisfaction de la clientèle – promotion des résultats**

Le comité a pris connaissance des informations additionnelles sollicitées sur les actions réalisées pour faire la promotion des résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle, notamment celle faite via les réseaux sociaux.

– **Tableau de bord de la Vice-présidence à la clientèle au 31 août 2020**

Le tableau de bord de la Vice-présidence à la clientèle, actualisé au 31 août 2020, est déposé.

Le comité a examiné les résultats de façon détaillée en apportant une attention particulière aux écarts observés entre les territoires. Il dit apprécier cet outil qui permet de capter une problématique propre à un territoire.

Le comité a demandé de joindre au tableau de bord une analyse sommaire des résultats présentés. De plus, ses séances débuteront par la présentation d'un portrait global du réseau régional et des enjeux, le cas échéant.

Les membres mentionnent que la direction se montre très réceptive à leurs suggestions. Cela se reflète ultimement dans les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle.

PANDÉMIE DE LA COVID-19 – NOTE DE LA CELLULE DE COORDINATION DE L'APPLICATION DES PROGRAMMES – 26 OCTOBRE 2020

L'état de situation de la cellule de coordination de l'application des programmes dans le contexte de la COVID-19 au 26 octobre 2020 est déposé pour information.

SUIVI DES DOSSIERS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau des suivis des dossiers du conseil d'administration est déposé.

VARIA

Le conseil d'administration avait été sensibilisé au besoin d'expertise en technologies de l'information (TI) du comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines et informationnelles.

Les informations obtenues auprès d'autres organisations ont confirmé que l'ajout d'un membre permettant de répondre aux besoins d'expertise en TI du comité ne mettrait pas l'organisation en écart par rapport aux autres sociétés.

Le président du conseil d'administration recommande la désignation de [REDACTED], administratrice, comme membre du comité de gouvernance d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

Désignation d'un membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

Résolution
N° 1634

Pour donner suite à une recommandation du président du conseil d'administration, IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment faite et appuyée :

QUE madame Paule-Anne Morin, administratrice indépendante, soit nommée membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

Remerciements à madame Ginette Tanguay

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Résolution
N° 1635

1° QUE les membres du conseil d'administration adressent leurs remerciements à madame Ginette Tanguay pour le travail accompli et l'engagement démontré dans le cadre de ses fonctions de vice-présidente aux services administratifs de La Financière agricole du Québec;

2° QUE les membres du conseil d'administration souhaitent à madame Tanguay le meilleur des succès dans la poursuite de ses professionnelles en espérant qu'ils lui procurent beaucoup de satisfaction.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance est prévue les 14 et 15 décembre 2020.

Monsieur Desrosiers et la secrétaire se retirent de la séance pour la période de huis clos.

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 12 h 30.

Elle est suivie, à 13 h 30 d'un atelier de réflexion et d'échanges sur l'assurance stabilisation des revenus agricoles. L'atelier est animé par monsieur Bernard Gagnon, maître ceinture noire en Lean Management.

2000

Cette réflexion, jumelée aux réflexions fédérales-provinciales et territoriales sur les programmes de gestion des risques et sur les programmes Agri du Québec à venir, mettra la table à une réflexion globale sur la gestion des risques en agriculture au Québec.

.....(*Original signé par Alain Gagnon*)
Président du conseil

...(*Original signé par Ernest Desrosiers*)
Président-directeur général

.....(*Original signé par Marthe Lacroix*)

.....(*Original signé par Renée Saint-Hilaire*)
Secrétaire générale